



Conseil économique et social

Distr. générale
24 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-troisième session

4-13 février 2015

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par International Association of Gerontology and Geriatrics, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

International Association of Gerontology and Geriatrics est déterminée à atteindre les niveaux les plus élevés dans la recherche et la formation en gérontologie dans le monde, en vue de promouvoir la meilleure qualité de vie et de bien-être pour toutes les personnes qui vieillissent, tant au niveau individuel que social. En lien avec le thème prioritaire de la cinquante-troisième session de la Commission du développement social, « Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain », l'Association souhaite faire progresser le concept de renforcement des capacités des personnes âgées grâce à l'éducation et à la formation pour leur permettre de réaliser leur potentiel, assurant ainsi le développement durable d'une société vieillissante.

Nous nous souvenons tous du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement qui indiquait que l'intégration du vieillissement dans les programmes mondiaux est essentielle. Il s'agit d'associer les mesures en rapport avec le vieillissement à d'autres cadres d'action dans le domaine du développement social et économique et des droits fondamentaux, et il est nécessaire de reconnaître la capacité des personnes âgées à contribuer au développement de la société par des initiatives destinées non seulement à améliorer leur propre condition mais également celle de l'ensemble de la société. Le Plan énonce également qu'une réflexion prospective nous conduit à considérer le potentiel d'une population vieillissante comme un facteur de développement.

Reconnaître la capacité des personnes âgées à contribuer à la société ne signifie pas seulement utiliser le savoir, les compétences et l'expérience qu'elles ont accumulées tout au long de leur vie; il s'agit aussi de développer leur capacité individuelle à mieux se prendre en charge et contribuer à la prospérité de la société. À la cinquante-deuxième session de la Commission, nous avons identifié la notion d'accès à des programmes d'éducation et de formation continue de haute qualité pour les adultes comme l'une des stratégies avérées pour l'autonomisation des personnes, qui peut permettre aux personnes âgées d'être mieux appréciées par la société.

En ce qui concerne les dispositions sociales destinées aux personnes âgées, il est important que la société s'éloigne d'une approche médicale et sociale pour lui préférer une approche fondée sur les droits. Il est encore plus important de valoriser les personnes âgées en leur accordant des dispositions sociales en échange de l'amélioration de leur capacité à apporter leur contribution à la société, plutôt que de n'y voir qu'un simple droit social. Autrement dit, les personnes âgées voudraient être traitées comme des personnes ayant une valeur intrinsèque qui apportent quelque chose à la société, avec leurs capacités actuelles ou améliorées, plutôt que d'être traitées comme des personnes méritantes en se fondant uniquement sur les principes des droits de l'homme.

À cause du fardeau économique qui pèse de plus en plus sur la société, le système de sécurité sociale destiné aux personnes âgées n'est plus un modèle performant et efficace capable de résoudre les problèmes de vieillissement des individus et de la population. Les gouvernements craignent généralement le vieillissement de la population à cause du fardeau qu'il représente pour la société. Cette perception repose toutefois sur des suppositions négatives largement répandues relatives au vieillissement et aux personnes âgées qui ne tiennent pas

compte des preuves scientifiques de plus en plus nombreuses démontrant que les personnes âgées peuvent développer leurs capacités même à un âge avancé. Le régime social et juridique de retraite délimité seulement par l'âge chronologique provient de ces perceptions négatives et, à son tour, il les renforce. Des preuves de plus en plus nombreuses montrent qu'il est possible d'autonomiser les personnes âgées et de développer leurs capacités. Outre la nécessité d'introduire des réformes dans les programmes de sécurité sociale, il est tout aussi important d'élaborer un plan visant à développer les capacités des personnes âgées et les intégrer ensuite dans une société vieillissante. Sans considérer le potentiel de la population vieillissante comme une base de développement futur, il sera beaucoup plus difficile pour la société de supporter le fardeau économique résultant du vieillissement des individus et de la population.

En conclusion, nous sommes profondément convaincus que le développement durable d'une société vieillissante dépend de l'autonomisation des personnes âgées par une éducation et une formation systématiques. En conséquence, nous exhortons tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'intégrer l'éducation et la formation continues des personnes âgées comme l'un des objectifs principaux du programme de développement de l'après-2015.
